



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

MOTS D'ORDRE

Juillet-Août 2014

*Cette publication
est offerte gratuitement.*

1 Mot de la secrétaire
de l'Ordre

2 Loi anti-pourriel

3 Rappel prix
Sylvie-de-Grandmont

3 C'est le temps
des vacances !

3 Avis de changement
d'adresse/domicile
professionnel

4 Congrès 2014

5 Avis Exercice illégal

7 Avis de radiation
temporaire

9 Liste des personnes
non-inscrites

10 Membres ayant
pris leur retraite

11 Nouveaux membres

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7
www.ohdq.com

Tél. : 514 284-7639

1 800 361-2996

Télééc. : 514 284-3147

PP: 40009269

Retourner toute correspondance
ne pouvant être livrée au Canada à :

OHdq
1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7

Mot de la secrétaire de l'Ordre

UN RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le dimanche 25 mai dernier se tenait la 39^e assemblée générale annuelle des membres de l'**OHdq**. Lors de cette assemblée, nous avons présenté le bilan de l'exercice 2013-2014 et il a été notamment question de la cotisation 2015-2016 ainsi que des rapports de la présidente, de la directrice générale et de la secrétaire générale incluant :

- Le rapport d'étape de la planification stratégique 2008-2014;
- La modernisation de la pratique professionnelle.

COTISATION 2015-2016

Lors de l'Assemblée générale annuelle, les membres ont convenu majoritairement de suivre la recommandation du Conseil d'administration et d'augmenter la cotisation de la manière suivante :

« D'AUGMENTER le coût de la cotisation 2015-2016 de 1,5 % du coût de la cotisation actuelle de 360 \$, représentant 5,40 \$, soit un total de 365,40 \$ pour la cotisation régulière et de 182,70 \$ pour les nouveaux diplômés et les membres retraités.

De plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée ou d'allaitement (auto-risés par la CSST) comme suit :

- Coût de la cotisation régulière lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet (365,40 \$);
- Coût de la cotisation régulière moins 45 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre (soit 320,40 \$);
- Coût de la cotisation régulière moins 90 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars (soit de 275,40 \$).

De plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les nouveaux membres étudiants (diplômés), de la manière suivante :

- 50 % de la cotisation régulière lorsque l'inscription au tableau des membres de l'**OHdq** a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet (182,70 \$);
- 50 % de la cotisation régulière moins 22,50 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'**OHdq** a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre (soit 160,20 \$);
- 50 % de la cotisation régulière moins 45 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'**OHdq** a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars (soit 137,70 \$). »

Donc, à partir du 1^{er} avril 2015, la cotisation régulière sera de 365,40 \$.

Mot de la secrétaire de l'Ordre (suite)

Vous trouverez, ci-dessous, le lien du rapport annuel 2013-2014, disponible sur le site de l'OHDQ, qui fait état de toutes les actualités et informations essentielles de cette année : www.ohdq.com, NOS PUBLICATIONS, RAPPORTS ANNUELS

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2014

Voici les résultats des élections du 3 mai 2014 : **madame Diane Duval, HD**, a été réélue présidente de l'OHDQ, suite à l'élection au suffrage universel des membres, et ce, pour un mandat de trois ans.

En ce qui a trait aux administrateurs, mesdames **Nicole Seminario, HD**, et **Mélanie Desmarais, HD**, ont été élues administratrices au Conseil d'administration, respectivement pour les régions de Montréal/Laval, Québec/Chaudière-Appalaches, et madame **Ghislaine Clément, HD**, pour la région d'Estrie/Montérégie.

Madame **Nancy Tremblay, HD**, a été réélue pour les régions Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec.

Madame **Francine Desmeules, HD**, et **Maryse Lessard, HD**, ont été élues par acclamation respectivement pour la région Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Mauricie, Centre-du-Québec.

Madame **Constance Leduc** et monsieur **André Roy** ont été nommés par l'Office des professions du Québec. Leur mandat est de trois ans.

Lors de la première séance ordinaire du Conseil d'administration, le 30 mai 2014, le nouveau Conseil d'administration a procédé à la nomination des membres du Comité exécutif pour l'exercice 2014-2015.

Le Comité exécutif est donc composé des personnes suivantes :

Diane Duval, HD, présidente
Josée Tessier, HD, vice-présidente
Johanne Landry, HD, trésorière
Diane Routhier, HD, administratrice
Carole Lemire, inf M.Éd., administratrice
 nommée par l'Office des professions du Québec

Félicitations à tous pour ces nouvelles fonctions!

La secrétaire de l'Ordre,



M^e Janique Ste-Marie, notaire

Loi anti-pourriel

Nous vous invitons à donner votre consentement

À compter du 1^{er} juillet 2014, de nouvelles règles canadiennes régissant l'envoi de messages électroniques commerciaux sont entrées en vigueur. L'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** demande votre consentement afin de continuer à vous envoyer des offres de formation, des nouvelles, des alertes, des infolettres, des invitations à des événements ainsi que d'autres types de communications.

Si vous n'avez pas consenti et que vous aimeriez continuer à recevoir les messages électroniques de l'Ordre, veuillez suivre l'une des deux procédures proposées :

- 1) Nous envoyer un courriel à infolettre@ohdq.com et inscrire dans le courriel la mention « Je consens à recevoir les messages électroniques de l'Ordre » ainsi que votre nom et numéro de membre.
- 2) En consultant votre dossier sur le site de l'Ordre (www.ohdq.com), dans l'onglet MEMBRES ET ÉTUDIANTS, MON DOSSIER, MES COORDONNÉES, CONSENTEMENT, vous devez cocher « **Je consens** à recevoir des offres de formation, des nouvelles, des alertes, des infolettres, des invitations à des événements ainsi que d'autres types de communications. »

Il vous sera d'ailleurs possible de retirer votre consentement en tout temps.

Avis de changement d'adresse/domicile professionnel

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 60 du *Code des professions*, vous devez, à la suite d'un déménagement ou d'un changement d'emploi, faire connaître le lieu où vous exercez principalement votre profession, tous les lieux où vous exercez votre profession ainsi que votre lieu de résidence, et ce, dans les trente (30) jours qui suivent le changement. Vous devez transmettre vos nouvelles coordonnées afin de continuer à recevoir la correspondance et les publications de l'Ordre.

C'est le temps des vacances!

Veuillez prendre note que pour les vacances estivales, les bureaux du siège social de l'Ordre seront fermés du **28 juillet au 1^{er} août inclusivement**.

Toute l'équipe de l'**OHDQ** vous souhaite de très belles vacances!

Rappel prix Sylvie-de-Grandmont

Chers membres,

Le temps file à vive allure et notre prochain congrès se profile à l'horizon. Alors, qu'attendez-vous pour nous faire l'éloge de l'une ou l'un de vos collègues dont les actions et l'engagement envers notre profession méritent d'être reconnus?

Nous tenons à vous rappeler que la date limite pour les mises en candidatures pour le prix *Sylvie-de-Grandmont* est le vendredi 25 juillet 2014.

Le collègue exemplaire qui mérite ce prix d'excellence est peut-être tout près de vous et il ne tient qu'à vous à nous le faire connaître.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements ou de formulaires additionnels, n'hésitez pas à consulter le site de l'Ordre dans la section LA PROFESSION, Prix d'excellence, Prix Sylvie-de-Grandmont.

FAITES PARVENIR LE FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE ET LE CURRICULUM VITÆ AVANT LE **VENDREDI 25 JUILLET 2014** à l'adresse suivante :

Jury de sélection
PRIX SYLVIE-DE-GRANDMONT
1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7

Congrès 2014

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de participer au Congrès 2014. Vous pouvez vous inscrire en ligne au www.ohdq.com ou nous envoyer par la poste ou télécopieur votre formulaire dûment rempli. Vous avez jusqu'au 17 août afin de bénéficier du tarif réduit! Faites-vite, les places sont limitées!

La profession d'hygiéniste dentaire :
PLUS SOLIDE QUE JAMAIS!



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

**BIENVENUE
À VOTRE
CONGRÈS
2014!**

**CENTRE DES
CONGRÈS
DE QUÉBEC**

17-18-19
OCTOBRE

**BÉNÉFICIEZ DU
TARIF SPÉCIAL
EN VOUS INSCRIVANT
DÈS AUJOURD'HUI
AU CONGRÈS 2014!**

■ **10 HEURES** de formation continue

■ Occasion de **RÉSEAUTAGE**

■ Salon des **EXPOSANTS**

■ **COQUETELS**

■ **SOUPER-GALA** et danse avec le groupe 1945

INSCRIPTION EN LIGNE AU
WWW.OHDQ.COM

Avis

Exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire

Avis est par les présentes donné que **madame Tina St-Laurent**, ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire au 720, Montée Paiement, suite 100, Gatineau (Québec), dans le district judiciaire de Hull, a plaidé coupable le 11 avril 2014 à dix (10) infractions qui lui étaient reprochées dont notamment les suivantes :

« À Gatineau, le ou vers le 6 février 2013, alors qu'elle n'était pas détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au tableau de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, la défenderesse a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire, délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant à l'insertion des matériaux obturateurs sur la dent de [], le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b et 39 de la *Loi sur les dentistes* (L.R.Q., c. D-3) et à l'article 3 (par. 2 de l'Annexe 1) du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (L.R.Q., c. D-3, r. 3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du *Code des professions*. »

« À Gatineau, le ou vers le 1^{er} mai 2013, alors qu'elle n'était pas détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au tableau de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, la défenderesse a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire, délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant au détartrage des dents de [], le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b et 39 de la *Loi sur les dentistes* (L.R.Q., c. D-3) et à l'article 3 (par. 9 de l'Annexe 1) du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (L.R.Q., c. D-3, r. 3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du *Code des professions*. »

« À Gatineau, le ou vers le 12 juin 2013, alors qu'elle n'était pas détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au tableau de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, la défenderesse a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire, délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant à la prise de radiographies des dents de [], le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b et 39 de la *Loi sur les dentistes* (L.R.Q., c. D-3) et à l'article 3 (par. 10 de l'Annexe 1) du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (L.R.Q., c. D-3, r. 3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du *Code des professions*. »

Le 11 avril 2014, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), dans le dossier de Cour portant le numéro 550-61-036259-139, a imposé à **madame Tina St-Laurent** une amende de 15 000 \$.

Cette plainte pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire a été autorisée aux termes de l'article 10 (3) du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25).

Montréal, le 25 juin 2014

La secrétaire de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**,



M^e Janique Ste-Marie, notaire

Avis

Exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire et usurpation du titre d'hygiéniste dentaire

Avis est par la présente donné que **madame Véronique Gagnon**, ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire et ayant usurpé le titre d'hygiéniste dentaire au 1, avenue Desjardins, Matane (Québec), dans le district judiciaire de Rimouski, a plaidé coupable le 5 février 2014 à deux (2) infractions qui lui étaient reprochées et libellées comme suit :

« À Matane, le ou vers le 29 avril 2013, alors qu'elle n'était pas membre de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, la défenderesse a usurpé le titre d'hygiéniste dentaire en mentionnant pratiquer la profession d'hygiéniste dentaire depuis 10 ans et avoir étudié 3 ans pour devenir hygiéniste dentaire, contrevenant ainsi au paragraphe K) de l'article 36 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), se rendant ainsi passible des sanctions prévues à l'article 188 du *Code des professions*. »

« À Matane, le ou vers le 29 avril 2013, alors qu'elle n'était pas détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au tableau de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, la défenderesse a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire, délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant au détartrage des dents de [], le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b) et 39 de la *Loi sur les dentistes* (L.R.Q. c. D-3) et à l'article 3 (par. 9 de l'Annexe 1) du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (L.R.Q., c. D-3, r. 3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du *Code des professions*. »

Le 10 avril 2014, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), dans le dossier de Cour portant le numéro 125-61-018977-139, a imposé à **madame Véronique Gagnon** une amende de 3 000 \$. Elle a également été condamnée à payer les frais sur les chefs d'infraction.

Cette plainte pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire et usurpation du titre d'hygiéniste dentaire a été autorisée aux termes de l'article 10 (3) du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25).

Montréal, le 25 juin 2014

La secrétaire de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**,



M^e Janique Ste-Marie, notaire

Avis de radiation temporaire

Dossier : 19-13-00001

AVIS est par les présentes donné que **VIRGINIE GAUTHIER** (permis no 2832), exerçant la profession d'hygiéniste dentaire à Blainville, province de Québec, a été déclarée coupable par le Conseil de discipline de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** des infractions qui lui étaient reprochées dans la plainte, à savoir :

Chefs :

1. À Montréal, le ou vers le 28 novembre 2012, l'intimée a pris des radiographies et effectué un détartrage des dents de sa patiente [], sans qu'un dentiste l'ait examinée, posé le diagnostic ou établi le plan de traitement et permette à l'intimée de poser ces actes contrairement à l'article 6 du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (c. D-3, r. 3.2), posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession d'hygiéniste dentaire et contrevenant à l'article 59.2 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);
2. À Montréal, le ou vers le 28 novembre 2012, l'intimée a procédé à l'anesthésie locale de la gencive de sa patiente, [], contrairement au paragraphe b) de l'article 38 de la *Loi sur les dentistes* (L.R.Q., c. D-3) et à l'article 3 du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (c. D-3, r.3.2), posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession d'hygiéniste dentaire et contrevenant à l'article 59.2 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);
3. À Montréal, le ou vers le 28 novembre 2012, l'intimée a procédé à l'extraction de deux dents de sa patiente, [], contrairement au paragraphe b) de l'article 38 de la *Loi sur les dentistes* (L.R.Q., c. D-3) et à l'article 3 du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (c. D-3, r.3.2), posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession d'hygiéniste dentaire et contrevenant à l'article 59.2 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);
4. À Montréal, le ou vers le 28 novembre 2012, l'intimée n'a pas effectué de tenue de dossier pour sa patiente, [], contrevenant aux articles 10 et 11 du *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* (c. C- 26, r.99.1.1);
5. À Montréal, le ou vers le 28 novembre 2012, l'intimée a pris des radiographies, effectué un détartrage, procédé à l'insertion d'un matériau obturateur sur les dents de sa patiente, [], sans qu'un dentiste l'ait examinée, posé le diagnostic ou établi le plan de traitement et permette à l'intimée de poser ces actes contrairement à l'article 6 du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (c. D-3, r. 3.2), posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession d'hygiéniste dentaire et contrevenant à l'article 59.2 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);
6. À Montréal, le ou vers le 28 novembre 2012, l'intimée n'a pas effectué de tenue de dossier pour sa patiente, [], contrevenant aux articles 10 et 11 du *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* (c. C- 26, r.99.1.1);
7. À Montréal, le ou vers le 28 novembre 2012, l'intimée a pris des radiographies et effectué un détartrage des dents de sa patiente, [], sans qu'un dentiste l'ait examinée, posé le diagnostic ou établi le plan de traitement et permette à l'intimée de poser ces actes contrairement à l'article 6 du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (c. D-3, r. 3.2), posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession d'hygiéniste dentaire et contrevenant à l'article 59.2 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);
8. À Montréal, le ou vers le 28 novembre 2012, l'intimée n'a pas effectué de tenue de dossier pour sa patiente, [], contrevenant aux articles 10 et 11 du *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* (c. C- 26, r.99.1.1);

Avis de radiation temporaire Dossier : 19-13-00001 (suite)

Le 25 mars 2014, le Conseil de discipline a rendu sa décision sur sanctions dont les conclusions se lisent comme suit :

- DÉCLARE l'intimée coupable aux chefs 1,2, 3, 5 et 7, d'infractions aux dispositions de l'article 59.2 du *Code des professions*;
- DÉCLARE l'intimée coupable aux chefs 4, 6 et 8, d'infractions aux dispositions des articles 10 et 11 du *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*;

ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT :

Chef 1 : Radiation d'une semaine;

Chef 2 : Radiation de deux semaines;

Chef 3 : Radiation de deux semaines;

Chef 4 : Amende de 1 000 \$;

Chef 5 : Radiation d'une semaine;

Chef 6 : Réprimande;

Chef 7 : Radiation d'une semaine;

Chef 8 : Réprimande;

ORDONNE que ces périodes de radiation soient purgées concurremment durant le mois de juillet 2014 et débutant à la date qui sera convenue avec la secrétaire du Conseil de discipline;

ORDONNE à la secrétaire du Conseil de discipline de publier aux frais de l'intimée un avis de la présente décision dans un journal circulant dans la région où l'intimée a son domicile professionnel, mais en prenant soin de ne pas identifier son employeur;

RECOMMANDE à l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** d'imposer à l'intimée l'obligation de suivre des cours en éthique et déontologie d'une durée de dix heures.

CONDAMNE l'intimée aux déboursés prévus à l'article 151 du *Code des professions*.

La décision du Conseil de discipline étant exécutoire à l'expiration des délais d'appel, soit le 31^e jour de la date de signification de la décision à l'intimée. Madame Virginie Gauthier est donc radiée du tableau de l'Ordre pour une période de deux (2) semaines soit du 7 juillet 2014 au 18 juillet 2014 inclusivement.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 25 juin 2014



M^e Janique Ste-Marie, notaire
Secrétaire du Conseil de discipline

Liste des personnes non-inscrites au tableau des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour cause de non-paiement de la cotisation.

Soyez avisés qu'en date du 20 juin 2014, le nom des personnes suivantes n'apparaissait pas au tableau des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ). Par conséquent, elles ne peuvent porter le titre d'hygiéniste dentaire ou poser les actes de médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires. Cependant, ces personnes ont peut-être régularisé leur situation; c'est pourquoi nous vous invitons à vérifier auprès de l'OHDQ.

7481	Abdel Rahman	Diana	1740	Bovi-Blass	Dominic	6302	Dion	Marilyn	7971	Grenier-Vallée	Laurence
6981	Adusei	Sylvia	5394	Brassard	Isabelle	7631	Doucet	Anne-Marie	7021	Grosuliac	Oana
7260	Allen	Carolanne	5755	Brassard	Josée	8152	Doucet	Danika	4528	Hernandez	Irma Guadalupe
5499	Amesse	Chantale	3885	Brochu	Lyna	6354	Duclos-Babin	Valérie	7433	Huberdeau	Dominique
6034	Angers	Josianne	3216	Brodeur	Julie	4689	Dufour	Tania	5209	Hubert	Julie
7469	Arango	Ana Maria	6059	Brown	Mélissa	5730	Dugal	Amélie	7572	Huynh	Emilie
5807	Argouin	Caroline	114	Brunelle	Lucie	8072	Dupaul	Stéphanie	5876	Iacono	Marie-Josée
6057	Arnold	Marika	6748	Calixte	Marie Medghine	3501	Eid	Antoine	7281	Ibragimov	Zarina
2559	Arsenault	Louane	5562	Campeau	Stéphanie	7304	El Assil	Christine	3021	Israel	Alyette
7489	Arseneault	Mylène	6669	Campeau	Stéphanie	8454	El-Khoury	Mireille	7360	Izgagina	Irina
5917	Asselin	Marianne	3907	Caron	Line	5416	Eraif	Huda	6164	Jabbour	Joëlle
6644	Barber	Geneviève	4793	Chabot	Mélanie	5906	Erskine	Kimberly	6190	Jacques	Élyse
6811	Bazinet	Amélie	2865	Champagne	Monia	6971	Faucher	Marie-Ève	6191	Jenkins	Kathia
7562	Beaulac-Lafamme	Myriam	7230	Champlain	Emmanuelle	7592	Ferland	Mélissa	7242	Jenkins-Beaulieu	Joannie
7996	Beauséjour	Joëlle	7538	Charbonneau	Édith	8073	Fleury	Valérie	7214	Jobidon	Anne-Marie
6647	Bélair	Carol-Ann	7331	Charette	Cindy	6253	Fontaine	Anye	4189	Julien	Christine
8061	Béland	Valérie	6079	Chéa	Muy Lang	6695	Forgues	Caroline	7501	Kamar	Rayana
3962	Bélangier	Linda	6105	Chrétien	Julie	7944	Fortier	Stéphanie	6637	Kennedy	Lisa
6837	Bélangier	Martine Barbara	6161	Clarke	Melissa	6593	Fortin	Valérie	4306	Kenny	Marie-Claude
5471	Bélisle St-Arnault	Josiane	2867	Claude	Chantal	7611	Fortin	Stéphanie Lee	6423	Kor	Sopharith
6606	Béliveau-Courchesne	Annie	5981	Clavette	Sandra	5605	Fournier	Isabelle	5799	Laberge	Karine
8119	Bellahmer	Abdenour	4397	Cloutier	Mélissa	6819	Francoeur	Stéphanie	8217	Lachapelle	Arianne
5391	Belley	Julie	5922	Cloutier	Laurie	7973	Fréchette	Amélie	7452	Lafortune	Nancy
6708	Berger	Katerine	5135	Coiteux	Shani	6355	Froment	Isabelle	5711	Laframboise	Valérie
4419	Bergeron	Bianca	5694	Comeau	Nancy	3057	Fronmueller	Heidi	6509	Lagueux	Roxanne
5887	Bergeron	Sandra	3541	Comtois	Geneviève	4520	Gaboury	Mélissa	4894	Lamarre	Marie-Eve
6962	Bergeron	Reine	5362	Condrain	Marie-Soleil	4973	Gaboury	Karine	6388	Langlois	Catherine
7680	Bergeron	Vicky	547	Corbeil	Chantal	49	Gagné	Lucie	6948	Lapierre	Geneviève
7224	Bernier	Myrienne	3238	Cormier	Marie-Josée	835	Gagné	Carole	6238	Laprade	Maghalie
3083	Bérubé	Guylaine	6342	Cormier	Maggie	5239	Gagné	Nathalie	5928	Laroche	Catherine
7756	Bérubé	Sonia	3043	Corriveau	Nancy	5624	Gagné	Julie	7088	Larochelle	Fanny
7897	Besner	Amanda Gabrielle	4025	Côté	Mélanie	5259	Gagnon	Caroline	8262	Larocque	Vicky
7999	Biancamano	Marie-Lou	7333	Côté-Désaulniers	Bianka	5763	Gagnon	Valérie	4945	Larouche	Mélanie
1248	Bisaillon	Mireille	6318	Courchesne-Gaudet	Gisèle	6567	Gagnon	Julie	6119	Larouche	Sophie
2495	Blais	Dominique	3277	Couture	Johanne	7277	Gariépy	Alexandra	6268	Lavictoire	Sophie
4270	Blais	Isabel	4153	Cuerrier	Annie	2119	Gauthier	Lynn	2604	Lavoie	Gina
6208	Blais-Provencher	Kim	7084	Cuffaro-Amin	Juliana	5242	Gauthier	Julie	6949	Lavoie	Jessica
5621	Blanchette	Véronique	7269	Dagenais	Ève	5693	Gauthier	Julie	5706	Le	Linda
6607	Blanchette	Joëlle	6060	Dallaire	Audrey	6212	Gélinas	Martine	7642	Lê	Thiên-Nhi
5277	Boisvert	Karine	3104	Daneau	Annie	6041	Gendron	Melissa	413	Leblanc	Denis
5850	Boivin	Stéphanie	2746	Daoust	Linda	3769	Geoffroy	Manon	7343	Leclerc	Valérie
8283	Boivin-Lavoie	Sandra	7910	Daoust-Saint-Cyr	Mélanie	6863	Giasson- Mc Duff	Rosie	7760	Lemaire	Angela
3706	Bond	Sonia	7839	Delaney	Vanessa	8203	Gingras Tremblay	Jinny	7429	Léonard	Valérie
7478	Bouakiz	Fazia	6035	Denoncourt	Annie	4717	Girard	Kathy	8103	LePage	Zoé
5393	Bouchard	Nadine	6885	Deschamps-Lapierre	Émilie	5723	Girard	Pascale	8243	Lessard	Joanny
8115	Bouchard	Marie-Michèle	7831	Desjardins	Juliane	7824	Girard	Sophony	5401	Levesque	Caroline
5433	Boudreau	Julie	7335	Deslandes	Pascale	5101	Giulietti	Marisa	5001	Lévesque	Karine
6688	Boudreault	Marie-Eve	8414	Deslauriers-Jacques	Kime	7020	Giuristante	Sophie	5534	Lévesque	Sonia
7588	Boullanger	Dianka	4829	Desnoyers	Mélanie	6806	Gosselin	Geneviève	7246	Lévesque	Valérie
6181	Bourassa	Catherine	7590	Diamond	Jessica	7357	Grekin	Shawna Fay	590	L'Heureux	Jacques

Liste des personnes non-inscrites au tableau des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour cause de non-paiement de la cotisation. (suite)

6013	Lichtenberger	Heidi	6262	Pickmann	Grethel	4747	Seto	Sandra
7644	Lima Barboza	Cristiana	6107	Pietrarola	Sandra	8393	Sheppard	Kimberly Mae
7436	Liu	Hanlong	4895	Pinard	Luce	7161	Sidney	Maylissa
7758	MacKenzie	Allison	7409	Plamondon	Jolaine	5247	Simard	Marie-Claude
1403	Mailloux	Line	3162	Plante	Marie-Josée	6743	Simard	Isabelle
7437	Marcotte	Kathy	7861	Poirier	Vanessa	3308	Simonetti	Graziella
6867	Marleau	Marie-Pier	7040	Poissant	Karine	5598	Spina	Carmen
838	Masson	Micheline	5556	Poulin	Ysabelle	6243	St-Jacques	Caroline
8264	McKenny	Colleen	6201	Poulin	Amélie	6042	St-Jean	Jessika
		Cassandra	6736	Proper	Ady	7142	St-Onge	Karine
7784	Melanson	Caroline	7388	Racine	Sarah	7889	Stubbs	Hayley
6347	Meredith	Tanyalee Dawn	4054	Rake	Suzanne	6520	Tahiri	Farzana
8408	Messier	Ariane	8303	Rehel	Kayla	1391	Talbot	Johanne
6269	Meunier	Edith	5829	Reid	Edith	517	Tellier	Lucie
6514	Meunier	Sophie	3170	Renaud	Annie	1736	Tessier	Hélène
6298	Michalopoulos	Fotoula	6738	Renaud	Jessica	6036	Théroux	Isabelle
7740	Miranda Elguera	Diana Carolina	7785	René	Katiana	3386	Trahan	Marie-Claude
3732	Mongeon	Jennyfer	7926	Richard	Karine	3234	Tremblay	Isabelle
6700	Moore	Myriam	7441	Rivard-Brander	Christina	8383	Tshilumba	Sandra
5310	Morin	Benoit	5932	Roberge	Marie-Ève	7955	Ung	Lyanne
6973	Morneau	Marie-France	4317	Robert	Cécile	5775	Vallante	Marissa
8150	Morneau-Jacob	Véronique	7067	Robert	Nancy	5572	Veillette	Julie
7752	Nadeau	Jessica	5424	Robertson	Cheyenne	8148	Veilleux	Dominick
7989	Ni	Fei Yi	6485	Robitaille	Karine	6099	Venne	Mélissa
8049	Noreau	Brigitte	5703	Rodrigue	Annie	4589	Viens	Stéphanie
5533	Normandin	Natacha	7191	Rodrigue	Marie-Ève	5473	Villemure	Manon
6731	Onethasombath	Rita	7257	Ross	Audrey	5944	Villeneuve	Marie-Claude
7292	Ortiz Aguilera	Pia Antonieta	3174	Rouleau	Marie-Jeanne	8389	Vincent	Sarah
7137	Paquin	Roxanne	6394	Roussel	Mélissa	8272	Wardrop	Blair
7294	Paré	Marie-Ève	6203	Roy	Marie-Pier	6874	White	Micheline
3700	Parent	Doris	7256	Roy	Marie-Josée	7774	Wickham	Abigail
6259	Paris	Joannie	8274	Roy	Sonia	5866	Xayarath	Khammay
8136	Payette	Sarah	7043	Roy-Paquette	Isabelle	5999	Zappavigna	Queila
4092	Pelletier	Chantal	5899	Santerre	Julie			
487	Perreault	Pierrette	6170	Santostefano	Tamara			
6894	Perron Girouard	Andrée-Ann	7891	Saunders	Stacy			
8033	Peshleyski	Radoslav Petkov	5936	Savard	Rachel			
5579	Peterson	Mélissa	7140	Savard	Mylène			
6701	Pichette	Alexandra	6350	Senderkiewicz	Jennifer			

Membres ayant pris leur retraite

102	Beaudry	Francine	303	Delorme	Louise	1655	Laliberté	Linda	225	Lortie	Jacinthe
249	Bou langer	Ginette	826	Dignard	Carole	1402	Langlois	Manon	1270	Pépin	Manon
463	Brisebois	Pierrette	410	Diotte	Clémence	569	Laroche	Marie-Chantal	3255	Perreault	Lise
266	Bureau	Céline	1653	Gagné	France	211	Lavallée	André	174	Perron	Lucie
1599	Croteau	Mireille	768	Héroux	Sylvie	154	Leclerc	Joanne	944	Provencher	Marie
270	D'amours	Andrée	314	Lalande	Marjolaine	1300	Lemay	Esther	914	Tremblay	Jacinthe

Bienvenue aux nouveaux membres

Comité exécutif du 14 mars 2014, 11 avril 2014, 9 mai 2014 et du 20 juin 2014

Inscriptions			8513	Rosignol-Gagnon	Valérie	8567	Munger	Valérie	8620	Mantha	Valérie
			8514	Serbanescu	Maria Cristina	8568	Ouellet	Ariane	8621	Martin	France
8038	Côté	Stéphany	8515	St-Onge	Sophie	8569	Paquet	Gladissee	8622	Millette	Catherine
8464	Waltz	Anne	8516	St-Pierre	Julie	8570	Pomerleau	Katherine	8623	Ouellet	Monika
8465	Anwar	Sehrish Faheem	8517	Thériault	Emilie	8571	Rueda Barbosa	Maryory	8624	Picard	Cynthia
8466	Touati	Yamina	8518	Verhaegen	Cynthia	8572	St-Pierre	Amélie	8625	Shean	Kimberly
8467	Djender	Amina	8519	Bagot	Nadia	8573	Thivierge	Catherine	8626	Voyzelle	Andréanne
8468	Murphy	Barbara	8520	Cinquino	Laura Angela	8574	Akhter	Sabrina	8627	Baril	Marie-Josée
8469	Frenette	Mélanie	8521	Di Genova	Sabrina	8575	Arroyo	Rosandy	8628	Blais	Ariane
8470	Boisvert	Marie-Eve	8522	Di Lullo	Caroline	8576	Blanchette-Picard	Cynthia	8629	Bussière	Julie
8471	Berthiaume	Maryse	8523	Forand	Chelsey	8577	Cauvier	Marie-Claude	8630	Carbonneau	Catherine
8472	Lapierre-Janson	Mylène	8524	Incirciyan	Caroline	8578	Charest	Eve	8631	Champagne	Vanessa
8473	Asselin	Kim	8525	Mahesan	Valantina	8579	Chery	Roselaure	8632	Courchesne	Mélissa
8474	Bouchard Gagné	Christina	8526	Nigelsky	Kathleen	8580	Cruz Cervantes	Grettel	8633	Desrosiers	Gabryelle
8475	Boulet	Joan	8527	Safdar	Sadia	8581	Gagnon	Isabelle	8634	Dubois	Sara-Kim
8476	Boutin	Karine	8528	Shahbazian	Tanya	8582	Gamache	Marie-Eve	8635	Dugré	Jessica
8477	Bouchard	Stéphanie	8529	Swinburne	Laura	8583	Geneus	Gregoire	8636	Fournier	Mariane
8478	Descoteaux	Annie	8530	Wakil	Rehana	8584	Giustini	Stéphanie	8637	Gagnon	Fanny
8479	Deschênes	Jennifer	8531	Wiseman-Canty	Ashley Dawn	8585	Jutras	Myriam	8638	Gagnon	Simon
8480	Doucet	Kelly	8532	Yoo	Ae Hyon	8586	Lamy	Do-Quyên	8639	Grenier	Marie-Claude
8481	Drolet	Andrée-Anne	8533	Ahumada	Claudia	8587	Lapierre	Roxanne	8640	Grenier	Patricia
8482	Dufour	Claudia	8534	Bélanger-Giroux	Marie-Pier	8588	Larrioux	Kati-Anna	8641	Joly	Mollie
8483	Hovington	Alexe	8535	Boutin	Jessica	8589	Lepage	Maude	8642	Lafrenière	Isabelle
8484	Jean-Pierre-Larouche	Channel	8536	Carmel	Shany	8590	Lopez	Tamara Edith	8643	Langlais	Lysa
8485	Lambert	Sophie	8537	Champagne	Andréa	8591	Massicotte	Marie-Eve Lisa	8644	Leblanc	Maude
8486	Larouche Hébert	Alexandra	8538	Compagnat	Marie-Pier	8592	Monette	Camille	8645	Mailhot-Baril	Myriam
8487	Lavoie	Marie-Pier	8539	Fortin	Jamie	8593	Mutatch	Julien Mutshid	8646	Mc Comeau	Mariannick
8488	Lefebvre	Valérie	8540	Grenier	Marijo	8594	Nguyen	Tuong Vi	8647	Mélançon	Julie
8489	Levesque Girard	Marie-Claude	8541	Grimard	Marie-Pier	8595	Nolet	Isabelle	8648	Montplaisir	Andréanne
8490	Paré	Laurie	8542	Hamel	Johanie	8596	P. Bienvenu	Marjorie	8649	Morin Trudel	Ariane
8491	Potvin	Marie-Eve	8543	Lefebvre-Lessard	Sabrina	8597	Roussil	Carolyne	8650	Morinville	Sophie
8492	Tremblay	Kim	8544	Lepage Picard	Catherine	8598	Roy-Bourgoin	Marie-Eve	8651	Pomerleau	Katherine
8493	Trépanier	Jessy	8545	Martin-Brasseur	Sophie	8599	Tanguay	Emmanuella	8652	Robin	Mélyssa
8494	Turcotte	Emilie	8546	Morin	Roxanne	8600	Torelli-Jean	Marie-Eve	8653	Sirois	Catherine
8495	Blackburn	Roxanne	8547	Tétreault	Amélie	8601	Torrès-Parent	Alexandra	8654	Théroux	Marylène
8496	Bouchard-Fortin	Andréanne	8548	Bénard	Sabryna	8602	Tran	Allie Thi	8655	Thibodeau	Anne
8497	Céré	Mélanie	8549	Bernier-Blier	Julia	8603	Turcotte	Mélissa-Anne	8656	Vaillancourt	Emilie
8498	Dionne	Annie	8550	Blouin	Myriam	8604	Villalta-Lemus	Rogin Vladimir	8657	Racine	Alexandra
8499	Gagnon	Stéphanie	8551	Bonneau	Sarah	8605	Voyer	Mélanie	8658	Bayard	Natacha
8500	Aussant	Andréanne	8552	Bossé	Cathie	8606	Albert	Carolane	8659	Bilodeau	Laurence
8501	Croteau-Winterstein	Channel	8553	Courtiol-Martel	Sonny	8607	Ali Bakht	Mina	8660	Bourgie	Véronique
8502	Daigneault	Catherine	8554	Dignard	Roxann	8608	Asselin	Zoé	8661	Britto Filardi	Claudine
8503	Dufault	Laurence	8555	Drolet	Julie	8609	Aubé	Ariane	8662	Brown	Roxanne
8504	Faille	Emilie	8556	Fontaine	Jessie	8610	Belcourt Dodier	Sabrina	8663	Brunet	Emilie
8505	Favreau-Moisson	Geneviève	8557	Gauthier	Julie Alexandra	8611	Bertrand	Ashley	8664	Caron	Kim
8506	Garneau	Elaine	8558	Gauvin	Véronique	8612	Bibeau	Cyntia	8665	Castonguay	Audrey
8507	Grenier	Alexandra	8559	Gendron	Roxanne	8613	Blanchette	Lysa	8666	Chartrand	Jessie
8508	Hamel Lamoureux	Frédérique	8560	Grenier	Laurence	8614	Duval	Karianne	8667	Chevalier	Marie-Claude
8509	Labonté-Thouin	Erika	8561	Hardy	Andrée-Anne	8615	Goulet	Danielle	8668	Coderre	Erica
8510	Miniaci	Cristina Madalena	8562	Hernandez	Karina	8616	Harrisson	Maude	8669	Daoust	Marie-Céline
8511	Ravenelle	Christopher	8563	Lambert	Jason	8617	Labbé	Marianne	8670	Dumont-Labrie	Emilie
8512	Rivest	Josianne	8564	Latouche-Barbeau	Danick	8618	Laffeur	Mélissa	8671	Duval	Amélie
			8565	Lemelin	Catherine	8619	Lévesque	Jessica	8672	Gagnon	Vanessa
			8566	Morin	Jade				8673	Gareau	Marie-Eve

